

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 1

Artikel: Une "Force européenne unifiée"? : Non : une armée européenne
Autor: Pergent, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une « Force européenne unifiée » ? Non : Une armée européenne

L'opinion devant le tragique problème
de la Défense occidentale.

Comme le plan Schuman (charbon-acier) et le plan vert (produits agricoles), l'armée européenne est une idée qui tient à cœur au gouvernement français. Ces grands projets que le philosophe appellerait des « idées-force » augmentent à n'en pas douter le capital intellectuel de la France et son rayonnement dans le monde.

Hélas ! les difficultés commencent au stade de l'exécution, et l'expérience a déjà prouvé que les réalisations sur le plan européen sont d'une venue fort lente.

« FORCE EUROPÉENNE UNIFIÉE » ET ARMÉE EUROPÉENNE

Un trait commun réunit, en effet, ces deux armées qui semblent n'avoir comme différence sur le papier que le mot « unifié » : c'est que toutes deux n'ont pas encore d'existence réelle. L'une est en voie de formation, l'autre à l'état de projet.

La « Force européenne unifiée », appelée couramment armée atlantique, est l'émanation du Pacte de l'Atlantique nord. Tous les organismes dont elle dépend ont été créés au cours des années 1949 et 1950. Il s'agit de nombreux conseils à caractère politique — ministres des Affaires étrangères et

suppléants ; de comités à caractère militaire — ministres de la Défense nationale de chaque pays et chefs d'états-majors ; d'autres organismes économiques, financiers, maritimes (transports), de production et d'armement ont été adjoints à cette organisation en pyramide, qui est la reproduction sur le plan « atlantique » de la totalité des mécanismes qui entrent en jeu dans toute défense nationale — en temps de guerre, doit-on ajouter. Soulignons-le : jamais une coalition ne s'était organisée d'une manière aussi méthodique.

Quant à l'armée elle-même, seule son chef a été nommé en tant que « commandant suprême ». Ni ses adjoints, ni ses subordonnés immédiats n'ont été désignés, bien qu'il n'y ait plus guère de doute au sujet de certaines personnalités. L'organisation des grands commandements reste également à effectuer et la substance de cette armée, la troupe, est encore en situation de dénombrement. Eisenhower est venu somme toute en passer l'appel.

Ce dénombrement donne actuellement une dizaine de divisions, dont toutes ne sont pas entièrement armées, et une vingtaine en fin d'année ; puis quarante en 1952, soixante en 1953. Que ce soit peu maintenant et suffisant plus tard (car il s'agira de divisions ultra-modernes pouvant combattre une contre trois) on n'en entre pas moins dans le domaine du réel.

DEUX ARMÉES : MAIS LA CADETTE SEULE PEUT CONTRIBUER A FAIRE L'EUROPE UNIE

Il n'en serait pas de même d'une armée européenne, qui est encore purement une abstraction, ou un projet, dont les premiers principes de base sont à l'étude. Il est vrai que sa portée et ses ambitions seront moindres que celles de son aînée.

L'armée du Pacte est dite « européenne » parce qu'elle est destinée à combattre éventuellement en Europe et « uni-

fiée » car elle réunit des éléments qui ne sont pas tous européens. L'armée du continent ne sera qu'européenne ; mais elle ne proviendra pas de la totalité de l'Europe occidentale et peut-être ne sera-t-elle en définitive que franco-allemande. Enfin, elle entrera elle-même dans la composition de l'armée du Pacte. Cette dernière ne groupera pas toutes les forces des nations occidentales : elle sera constituée d'une fraction des moyens de chacun des participants. Jusqu'à présent, tout le monde a fait le compte des éléments qui sont ou qui vont être attribués à cette armée ; mais personne n'a dénombré ce que chacun des pays conservait par devers lui. Et il y a des forces considérables ; la Belgique, pour deux divisions qu'elle accorde à l'armée « unifiée » en met deux autres sur pied à l'intérieur de ses frontières ; l'Angleterre en garde quatre chez elle et en possède autant en Allemagne ; les deux pays anglo-saxons disposeront toujours en propre de leur marine et d'une grande partie de leur aviation. Et en Amérique, une immense armée en formation ne quittera pas présentement le territoire national.

Car cette armée « unifiée » n'est pas à l'échelle planétaire ; à ce niveau-là, la défense incombe aux grandes puissances mondiales, Etats-Unis en tête. Les forces du Pacte qui représentent une sorte de corps expéditionnaire, sont prévues pour une mission déterminée : la défense de l'Europe. Sur un plan idéal, ce serait à l'O.N.U. d'avoir en mains toutes les forces alliées et de se charger de la défense commune sur tous les fronts éventuels, européens ou autres. Mais on n'en est pas là et on a couru au plus pressé.

Or, l'armée européenne, dans le seul cadre du continent, voudrait jouer ce rôle idéal : non seulement fondre toutes les forces, existantes et virtuelles, mais encore assurer la totalité de la défense de l'Europe. Mais cette vaste ambition n'implique-t-elle pas, au préalable, un amalgame politique, économique, etc. ? Mais n'est-il pas vrai aussi que la création d'une armée unique est un moyen de concourir à cet amalgame ?

car lutter, ou se préparer à lutter ensemble, constitue un puissant adjuvant à tout sentiment communautaire.

NAISSANCE SPIRITUELLE ET VIE MATÉRIELLE
DE L'ARMÉE EUROPÉENNE

On ne peut qu'approuver le principe de l'auto-défense. Chaque nation digne de ce nom doit assurer sa défense. De même tout groupe de pays à caractères identiques comme ceux de l'Europe occidentale. D'ailleurs l'Histoire apprend que c'est par lente fusion de régions que se sont formés des pays nouveaux. Enfin, la conception d'une défense commune à l'échelon européen continental — à caractère terrestre — et tout aussi justifiée que celle sur plan intercontinental — à caractère beaucoup plus maritime.

Ainsi, à mesure que le danger grandissait à l'Est, des voix, en général fort autorisées, ont préconisé une formation armée européenne. Malheureusement, dans le domaine pratique, manqueraient trois conditions : le catalyseur de cette idée, un complément indispensable de forces et les armements nécessaires. Or, toutes trois ne pouvaient venir que du dehors de l'Europe — d'Amérique.

Mais, si la vie matérielle de cette armée s'avère dure, cela n'implique pas que l'idée soit mort-née. Il faut lui préparer des voies qui seront longues. Rechercher des concours, dont beaucoup se déroberont ou s'abstiendront. Elle s'appuiera sur des participations peut-être surprenantes, comme celle de l'Allemagne de Bonn, qui a trouvé là un moyen, le biais presque providentiel pour se sortir des difficultés intérieures et extérieures provoquées par son intégration à des forces « atlantiques ».

A L'IMAGE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE OU DE L'O.N.U.

Ainsi l'étude de base d'une armée européenne, même envisagée à échéance lointaine, se conçoit fort bien et il est

à souhaiter que ses premiers fondements soient posés. Quels seront-ils ? La seule indication qui ait été donnée concerne une proposition française de création d'une division européenne. Sera-ce une sorte de Légion étrangère où le mélange des nationalités s'opère partout, de l'escouade jusqu'au régiment ? Le procédé est tentant ; toutefois il faut remarquer qu'à la Légion le commandement est français à 80 %, et le commandement supérieur à 100 % ; et que de plus, une tradition déjà ancienne a permis d'arriver à un tel résultat. Il est douteux que l'on puisse l'atteindre d'emblée avec un commandement lui-même hétérogène.

Par contre, le système de panachage de bataillons et régiments de nationalités différentes employé en Corée aurait donné les meilleurs résultats. Une saine émulation s'est développée entre les unités des divers pays, ce qui ne jouerait pas à la Légion étrangère, où les soldats font abstraction de leur nationalité pour servir, sous le drapeau tricolore une cause qui n'est pas commune à leur pays. Toutefois, « l'esprit Légion » est une réalité à considérer, car, en définitive, qui se trouvera dans l'armée européenne, les Anglo-Saxons et les Nordiques s'abstenant ? Des Français et des Allemands qui font très bon ménage... à la Légion étrangère.

La description de ces deux armées, « l'Atlantique » et « l'Européenne », paraît indiquer nettement que la première ne saurait céder maintenant la place à la seconde. Cette dernière a encore tout à faire pour être une réalité. De plus les Américains la voient sans grand enthousiasme et ne veulent pas entendre parler d'un ministre de la guerre européen, sous les ordres duquel elle devrait servir. En outre, certains problèmes de sa subordination dans la hiérarchie « Atlantique » seraient très délicats à régler. Mais au point de vue purement européen, le projet actuel sera peut-être la vraie formule de l'avenir.

J. PERGENT